

VEIGY-FONCENEX



PORTE DE FRANCE

Arrêté du Maire

Retrait d'un arrêté permanent de police

Portant sur le retrait de l'arrêté A_2025_126 instaurant deux places de stationnement pour les véhicules communaux devant le numéro 72 Chemin des Roseaux à Veigy-Foncenex (Local jeunes).

Le Maire de la Commune de Veigy-Foncenex (Haute-Savoie),

Vu la demande de la sous-préfecture de Thonon-les-Bains en date du 2 septembre 2025 de retirer partiellement l'arrêté A_2025_126 instaurant deux places de stationnement pour les véhicules communaux devant le numéro 72 Chemin des Roseaux à Veigy-Foncenex (Local jeunes),

Considérant que les deux emplacements de stationnement au sein de la résidence sont la propriété de la mairie,

ARRÊTE

Article 1 : - L'arrêté N° A_2025_126 est retiré dans son intégralité.

Article 7 : - Ampliation du présent arrêté municipal sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Douvaine,
- Madame la sous-préfète de Thonon-les-Bains
- La Police Municipale de Veigy-Foncenex.

Certifié exécutoire,

Transmis au représentant de l'État le : 12 SEP. 2025

Affiché, publié, ou notifié le : 12 SEP. 2025

Le Maire,
Catherine BASTARD

Fait à Veigy-Foncenex, le 12 septembre 2025

Le Maire,
Catherine BASTARD

